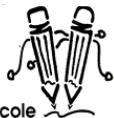




## Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



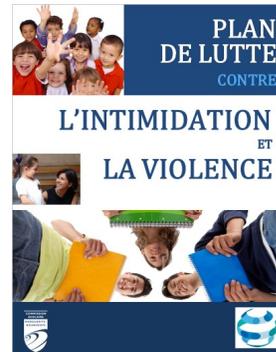
École  
Notre-Dame-  
de-la-Garde

### École Notre-dame-de-la-Garde

Date: (2017-06-08).

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le (2017-06-13). Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible. Vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet ([www.csmb.qc.ca/notredamedelagarde](http://www.csmb.qc.ca/notredamedelagarde)).

Josée Lapierre



#### Actions réalisées en 2016-2017 :

- Création d'un comité de lutte à la violence et à l'intimidation ;
- Diffusion de la charte du respect dans la communication dans l'agenda ;
- Création d'un comité **mesures d'encadrement** qui assiste aux formations données par la commission scolaire.;
- Formation de l'équipe-école sur les mesures d'encadrement (enseignants et service de garde);
- Création d'un comité code de vie, révision du code de vie de l'école;
- Animation des ateliers «gang de choix» en 6e ;
- Animation des ateliers «déstresse et progresse» en 6e ;
- Animation des ateliers vers le pacifique en classe ;
- Sélection, formation (10h) et support à l'équipe de médiateurs composée d'élèves de 4e, 5e, 6e ;
- Déploiement des médiateurs lors des récréations ;
- Interventions systématiques de l'équipe de professionnels face à toutes les situations connues de violence ou d'intimidation

#### Impacts de nos actions :

- Uniformisation de la compréhension des mesures d'encadrement en milieu scolaire de tout le personnel de l'école ;
- Changement des pratiques d'intervention du personnel suite à la formation des mesures d'encadrement ;
- Présence et interventions des médiateurs lors de conflits mineurs sur la cour d'école ;
- Appropriation d'un vocabulaire commun et d'outils servant à faire de bons choix pour les élèves du 3e cycle.

#### Actions prévues pour 2017-2018 :

- Maintien du comité de lutte contre l'intimidation et la violence;
- Révision du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et de la charte du respect dans la communication ;
- Application du nouveau code de vie ;
- Formation de l'équipe-école sur la surveillance active et bienveillante de la cour d'école ;
- Recrutement et formation d'une nouvelle équipe de médiateurs ;
- Poursuite des interventions systématiques face à l'intimidation et la violence ;

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



#### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'en-